

Concernant un dépôt d'AUTORISATION DE TRAVAUX déposé en Mairie le 16/03/2022, complété le : 25/04/2022

PAR	NOM, PRÉNOMS Mr MAZGOUTI KHALED
HABITANT À	ADRESSE DU DEMANDEUR 3 RUE JEAN JAURES 34530 MONTAGNAC
NATURE DES TRAVAUX	SNACK/RESTAURATION RAPIDE
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) 2 Rue DU CLOCHER 34530 MONTAGNAC
	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTIONS ET NUMÉROS DES PARCELLES) BS0043

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA MAIRIE DE MONTAGNAC

Dossier N° : AT 34162 22 K0005

Le Maire de la commune de MONTAGNAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2211-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire  
 VU le Code de la Construction et de l'Habitation, ses articles L 123-1 et R-123-1 et suivants, et plus particulièrement R123-23  
 VU la note Préfectorale en date du 16/10/2019 et de la fiche prescriptive de sécurité (concernant les ERP accueillant moins de 20 personnes sans locaux de sommeil) ci-annexé  
 VU le procès-verbal favorable avec prescriptions établi le 21/04/2022 par la Commission d'Accessibilité aux personnes handicapées.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Sont autorisés les travaux décrits dans le dossier soumis à la Commission d'Accessibilité sous réserve du respect des prescriptions émises par celles-ci, ainsi que sous réserve du respect des prescriptions de la fiche de sécurité.

**ARTICLE 2 :** Avant ouverture au public, le pétitionnaire est tenu de demander le passage de la Commission de Sécurité et de la Commission d'Accessibilité à Mr le Maire de MONTAGNAC, et ce, au moins un mois avant l'ouverture (cette démarche concerne tous les établissements de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie ainsi que les locaux à sommeil de 5<sup>ème</sup> catégorie).

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de MONTAGNAC et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DATE 28 AVR. 2022

MONTAGNAC  
 Le Maire  
 M. Yann LLOPIS

